

Extrait du MOURIDES.COM, SERIGNE TOUBA REK !

<http://www.mourides.com/des-pratiques-a-eviter-pour>

des pratiques à éviter pour certains jours de chaque mois.

- Actualités de la Communauté Mouride -



Il y a des pratiques à éviter pour certains jours de chaque mois. Toutefois, elles ne sont pas interdites en tant qu'actes illicites mais seulement en tant que pratiques déconseillées ; donc à éviter. Elles sont déconseillées d'une part à des jours tournant selon les mois :

- * Le douzième (12 ème) jour du mois de Muharram (1er mois lunaire)
- * Le dixième (10 ème) jour du mois de çafar (2 ème mois lunaire)
- * Le Quatrième (4 ème) jour du mois de Rabîcul Awwal (3 ème mois lunaire)
- * Le Dix-huitième (18 ème) jour du mois de Rabîcu Th-Thâni (4 ème mois lunaire)
- * Le Dix-huitième (18 ème) jour du mois Jumâdal Ôlâ (5 ème mois lunaire)
- * Le douzième (12 ème) jour du mois de Jumâdal-Th-Thâni (6 ème mois lunaire)
- * Le douzième (12 ème) jour du mois de Rajab (7 ème mois lunaire)
- * Le sixième (6 ème) jour du mois de Shacbân (8 ème mois lunaire)
- * Le Quatorzième (14 ème) jour du mois de Ramadân (9 ème mois lunaire)
- * Le deuxième (2 ème) jour du mois de Shawwâl(10 ème mois lunaire)
- * Le Dix-huitième (18 ème) jour du mois de Dhûl Qicda (11 ème mois lunaire)
- * Le Dix-huitième (18 ème) jour du mois de Dhûl Hijjah (12 ème mois lunaire)

et d'autres part a des jours fixes dans chaque mois. Ces jours sont : les 3 ème ,5 ème,13 ème,16 ème, 21 ème, 24 ème et 26 ème jour de chaque mois lunaire ainsi que le dernier Mercredi de chaque mois lunaire. Les pratiques à éviter à l'occasion de ces jours sont :

- * Voyager
- * Porter une pièce vestimentaire (boubou, bonnet , parure etc .) pour la première fois qu'il soit neuf ou pas
- * Emménager dans un endroit quelconque (maison, boutique , etc.
- * Débuter quelque chose (projet , opération ou autre etc.)

des pratiques à éviter pour certains jours de chaque mois.

* Sceller un mariage

* Rejoindre le domicile conjugal et/ou Consommer un mariage

* circoncire

* Se raser

De même il est déconseillé de voyager de rejoindre le domicile conjugal et/ou de consommer un mariage les Quinzième (15 ème) et Vingt et huitième (28 ème) jour de chaque mois lunaire . Aussi s'il ne coïncide pas avec les jours cités plus hauts , certaines pratiques sont à éviter spécifiquement à certains jours de la semaines.

* Se raser et prendre congé de quelqu'un sont déconseillés le jour de DIMANCHE

* Coudre , Se raser ,et porter une pièce vestimentaire (boubou, bonnet , parure etc .) pour la première fois sont à éviter le jour de MARDI

* Prendre congé de quelqu'un (Faire un au revoir) , Faire le linge et se laver sont interdits le jour de MERCREDI

* Enfin se laver et faire le linge sont interdits un jour de SAMEDI

Les jours retenus pour marquer le port de quelque chose sont de préférence les LUNDI ,MERCREDI , JEUDI et VENDREDI . Les jours retenus de préférence pour se raser sont le LUNDI et le SAMEDI